COMMUNE DE BAYONNE

Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2018 DELIBERATION N° 63

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 43

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt au titre du contrôle de légalité et de l'affichage en mairie le 08 juin 2018

Le Maire

L'an deux mil dix-huit, le sept juin, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

Présents: M. ETCHEGARAY (sorti pour le vote des délibérations n° 34 à 38), Mmes DURRUTY, BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE, MM. NEYS, UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MARTIN DOLHAGARAY, M. AGUERRE, Mme LANGLOIS (jusqu'à 21h04), MM. SALDUCCI, POCQ, ARCOUET, LALANNE, SALANNE, Mme BRAU-BOIRIE, M. ESCAPIL-INCHAUSPE, Mme TAIEB (jusqu'à 19h20), MM. BOUTONNET, DAUBISSE, Mmes LARRE, ARAGON (à partir de 19h05), PICARD-FELICES, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS, ARTIAGA, IRIART, Mme LEUENBERGER.

Absents représentés par pouvoir :

M. MILLET-BARBE par Mme BRAU-BOIRIE; Mme JUZAN par Mme DUHART; M. ESMIEU par M. ESCAPIL-INCHAUSPE; Mme LANGLOIS par M. LALANNE (à partir de 21h04); Mme MEYZENC par Mme DURRUTY; Mme TAIEB par M. LACASSAGNE (à partir de 19h20), M. LAIGUILLON par M. SALDUCCI; Mme CANDILLIER par M. ARCOUET; Mme BELBARAKA par M. DAUBISSE; Mme BENSOUSSAN par Mme MARTIN-DOLHAGARAY; Mme ARAGON par Mme HERRERA LANDA (jusqu'à 19h05).

Secrétaire :

M. BOUTONNET

Entendu le rapport de M. Soroste,

OBJET: **TEMPORADA 2018** – Signature des marchés de fourniture de taureaux.

Dans le cadre de l'organisation des spectacles taurins au titre de l'année 2018, il est nécessaire de conclure des contrats pour la fourniture de taureaux.

L'article 30-I- alinéa 3° a) du décret du 25 mars 2016 n° 2016-360 relatif aux marchés publics dispose : "[peuvent être négociés sans publicité ni mise en concurrence préalables les travaux, fournitures ou services qui ne peuvent être fournis que par un opérateur économique déterminé pour l'une des raisons suivantes : ... a) le marché public a pour objet la création ou l'acquisition d'une œuvre d'art, ou d'une performance artistique unique]."

Le recours à cette procédure dérogatoire nécessite de démontrer d'une part que celui-ci est fondé, et d'autre part, qu'une négociation a effectivement été menée avec chacun des éleveurs.

En ce qui concerne le premier point, chaque taureau participe à l'exécution d'un spectacle, et par ses caractéristiques (race, allure générale, poids, cadence, durabilité des charges...), donne un visage à chaque fois particulier au spectacle auquel il concourt. Chaque taureau réunit à la fois des caractéristiques communes à l'élevage auquel il appartient et des caractéristiques qui lui sont propres, qui le rendent unique. Ceci implique de conclure un marché public avec l'éleveur des taureaux choisis par la ville.

En ce qui concerne le second point, la ville a attribué un marché confiant à un mandataire, M. LARTIGUE, le soin de négocier le coût des corridas pour son compte. M. LARTIGUE mène donc le processus de négociation avec chaque éleveur, étant précisé que ces négociations se déroulent traditionnellement de manière orale et non pas écrite.

Au terme de ces négociations menées pour la temporada 2018, le montant global des marchés s'élève à 201 000 € HT. Il comprend six spectacles et se décompose de la manière suivante :

Dates	Type de spectacle	Elevage	Montant (euros HT)
prévisionnelles			
29/07/2018	Corrida à cheval	Laget (Jalabert Frères)	15 000,00
15/08/2018	Corrida	Antonio Bañuelos	39 000,00
31/08/2018	Corrida	Garcigrande	54 000,00
01/09/2018	Corrida	Robert Margé	33 000,00
02/09/2018	Novillada piquée	Novillos de los Maños	15 000,00
02/09/2018	Corrida	La Quinta	45 000,00
Total			201 000,00

Concernant les taureaux de réserve (sobreros), en cas d'utilisation d'un ou plusieurs taureaux provenant d'un de ces élevages, le prix de chacun d'entre-eux s'élève au maximum à 1/6ème du prix du lot titulaire.

Pour information, d'autres taureaux de réserve pourront être loués ou achetés dans le cadre d'une procédure adaptée. Leur prix est en général de l'ordre de 1 000,00 € HT pour la location et de 6 000 à 10 000 Euros HT en cas d'utilisation.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire:

- à signer les marchés à intervenir avec les titulaires indiqués ci-dessus ;
- à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement desdits marchés.

Ont signé au registre les membres présents.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES,

Mmes ARAGON, PICARD-FELICES, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS, ARTIAGA ne prennent pas part au vote.

M. IRIART, Mme LEUENBERGER s'abstiennent.

Jean-René ETCHEGARAY Maire de Bayonne